

AUVERGNE – Rhône-Alpes

DOSSIER DE PRESSE UNE ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE CONSACRÉE À LA RURALITÉ JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016



Crédit photo : M.CHATELAIN

Service presse Auvergne – Rhône-Alpes

04 26 73 40 15

04 26 73 43 52

SOMMAIRE

I – UNE ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE CONSACRÉE À LA RURALITÉ	P.3
1) Plan ruralité et bourgs centres	P.3
2) Partenariat avec la Fédération régionale des chasseurs	P.5
3) Hébergement familial et/ou indépendant	P.7
II – LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION MÉDICALE : UNE PRIORITÉ DE LA RÉGION	P.9
Doublement de l'aide aux maisons de santé	
III – UNE GESTION EXEMPLAIRE	P.11
1) Charte éthique : retrouver le sens de l'exemplarité en Auvergne-Rhône-Alpes	P.11
2) Engagement tenu sur les 75 millions d'euros d'économie de fonctionnement	P.12
IV – Annexes	P.14
<i>Ordre du jour de l'Assemblée Plénière</i>	P.14

I – UNE ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE CONSACRÉE À LA RURALITÉ

1) Plan ruralité et bourgs centres

L'objectif de la Région est simple : doper les territoires ruraux en donnant aux petites communes et aux bourgs centres les moyens de reprendre leur destin en main. Et cela grâce à une aide directe de la région qui se veut simple et souple dans ses modalités d'obtention.

Les petites communes ont été abandonnées par l'Etat, leurs dotations ont fortement diminué depuis 2013 et l'ancienne majorité régionale préférait focaliser ses actions en faveur des projets intercommunaux de grande ampleur. Les villages ont des moyens modestes et se retrouvent dans l'incapacité d'investir. En outre, ils disposent d'un appui administratif limité qui rend plus difficile la définition des projets, le montage des dossiers et l'accès au soutien.

Aujourd'hui, la ruralité ne peut pas s'en sortir et maintenir sa démographie, sans un soutien de la Région. Alors que la vitalité des petites communes et des bourgs-centres est essentielle aux territoires ruraux qui font la richesse et l'âme de notre Région.

Dans ce contexte, la nouvelle majorité régionale est très attentive à la réduction de cette fracture territoriale et entend agir de façon volontariste.

En effet, l'avenir de la Région repose sur un équilibre. Auvergne-Rhône-Alpes est la seule Région qui possède autant de métropoles fortes et dynamiques mais elle ne doit pas oublier ses zones rurales. Si Auvergne-Rhône-Alpes veut maintenir une ruralité dynamique, il est essentiel de soutenir les projets des petites communes.

Quelques exemples de projets que la Région souhaite désormais accompagner : réaménagement de la place du centre, rénovation de bâtiments, renforcement de l'accessibilité de la mairie, création d'un point multi-services...

Auvergne-Rhône-Alpes, c'est une première, va désormais se placer aux côtés de ces communes et financer leurs projets pour offrir le visage d'une région qui possède à la fois un dynamisme métropolitain et une ruralité vivante.

D'un point vu concret, la politique de soutien en faveur des territoires va prendre en compte les besoins réels et multiples de la ruralité avec deux plans dédiés :

- un plan ruralité qui concernera les communes de moins de 2 000 habitants ;
- un plan bourgs-centres qui concernera les communes de 2 000 à 20 000 habitants.

Ces deux dispositifs « bonus » de 30 millions d'euros chacun sur 3 ans seront intégrés aux nouveaux Contrats Ambition Région. Il s'agit d'accompagner des opérations visant à revitaliser, à dynamiser et à renforcer l'attractivité des petites communes et des bourgs centres, en jouant sur l'ensemble des leviers existants pour favoriser le maintien, l'installation et la relocalisation de services et d'activités économiques et sociales.

CHIFFRES CLÉS

- Enveloppe globale plan ruralité : **30 millions d'euros pour 3 ans** (2017-2019).
- Enveloppe globale bourgs centres : **30 millions d'euros pour 3 ans** (2017-2019).

PROJET DE DELIBERATION du 22/09/2016 (extrait) :

JE VOUS PROPOSE :

- *d'affirmer le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en faveur de la ruralité par la mise en place d'un « **Plan régional en faveur de la ruralité** » destiné à l'accompagnement des investissements des communes de moins de 2 000 habitants, selon les modalités détaillées en annexe 1. Les crédits relèvent de l'autorisation de programme (chapitre 905) « Ruralité » ouverte lors du Budget Primitif 2016.*

PROJET DE DELIBERATION du 22/09/2016 (extrait) :

JE VOUS PROPOSE :

Intervention régionale en faveur de l'investissement des bourgs centres et des pôles de service.

- *d'approuver la mise en place d'un programme en faveur de l'investissement dans les bourgs centres et pôles de services, selon les modalités détaillé en annexe 1.*

2) Partenariat avec la Fédération régionale des chasseurs

Un partenariat pluriannuel innovant et inédit en France basé sur des engagements concrets, transparents et des actions efficaces avec des acteurs connaissant le terrain.

Plus de chasse gardée pour la défense de l'environnement

Très impliquée dans la protection de l'environnement avec un budget 2016 de 44 millions d'euros dont 5,5 millions d'euros dédiés à la biodiversité, la Région Auvergne-Rhône-Alpes veut que cette politique soit portée, sans exclusive par l'ensemble de ses acteurs, et sur l'ensemble de ces territoires, urbains comme ruraux. **Le partenariat proposé avec la fédération régionale des chasseurs ouvre les portes à ces acteurs de la ruralité** et met fin au monopole de la représentation environnementale portée par l'ancienne mandature. Les chasseurs, comme bientôt les pêcheurs, deviennent une composante à part entière du dispositif régional de défense de la biodiversité, alors qu'auparavant ils en étaient exclus.

Très présents dans les territoires ruraux, les chasseurs deviennent ainsi de nouveaux relais efficaces entre la Région et les territoires en plus des associations de défense de l'environnement.

Premier partenariat en France d'une telle envergure, la convention d'un montant d'€ 1 million d'euros par an sur 3 ans, détaillée, de façon transparente, une vingtaine d'actions et de projets concrets dans le cadre de la mission de Service Public et de l'agrément au titre de la Protection de la Nature et de l'Éducation à l'Environnement des Fédérations de Chasse.

En lien avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), ces actions renforcent le rôle des fédérations de chasse et développent leur savoir-faire dans le domaine de la biodiversité par le suivi de certaines populations animales (bécasse, téttras lyre, lièvre variable,...), la préservation et la restauration des trames vertes et bleues (prévention des collisions routières, conservation et création d'un réseau haies,...) ou encore la gestion des habitats naturels (espaces naturels remarquables...). Jouant un rôle fondamental dans l'aménagement des milieux favorables à la faune sauvage et à la biodiversité, les chasseurs contribuent à la régulation des espèces pouvant occasionner des dégâts aux activités agricoles et sylvicoles. Ils participent également à la limitation des espèces dites nuisibles voire invasives comme le rat taupier.

D'autres actions relevant plutôt de l'éducation à l'environnement, du partage de l'espace avec les autres usagers et de la sécurité, sont également proposées dans cette convention triennale, comme des investissements pour déployer des postes de tir surélevés, très utiles pour améliorer la sécurité de tous.

Chiffres clés :

1. Une convention pluriannuelle d'objectifs de 2 955 210 euros sur 3 ans signée avec la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC) et les 12 Fédérations départementales.
2. En Auvergne-Rhône-Alpes, 119 000 chasseurs sont recensés ; les retombées économiques estimées à environ 233 millions d'euros soit 1% du PIB régional. La filière génère 2 859 emplois.
3. Budget environnement de la Région 2016 : 44 millions d'euros dont 5,5 millions dédiés à la biodiversité (hors chasse)

PROJET DE DELIBERATION du 22/09/2016 (extrait) :

JE VOUS PROPOSE :

D'approuver le projet de convention de partenariat et d'objectifs entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération Régionale des chasseurs Auvergne-Rhône-Alpes figurant en annexe n1, et définissant les principes de partenariat sur la période 2016-2018, en fixant, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice concerné, la participation régionale de 2 955 210€ maximum pour cette période.

3) Hébergement familial et/ou indépendant

Avec 20 milliards d'euros de consommation touristique, 168 000 emplois salariés et 180 millions de nuitées, le tourisme en Auvergne-Rhône-Alpes représente une industrie essentielle au développement des territoires.

Au premier semestre 2016, Auvergne-Rhône-Alpes est la première région touristique de France.

Les 1^{ères} Assises Régionales du Tourisme organisées le 9 septembre à la Région avec **Laurent WAUQUIEZ**, et **Nicolas DARAGON**, Vice-Président délégué au Tourisme et au Thermalisme, ont **permis d'ancrer une nouvelle façon de travailler à la Région et de mettre en place une concertation avec les différents acteurs et professionnels du secteur.**

Durant ces Assises, **5 priorités ont été dégagées.** Elles témoignent d'une **volonté de cesser le saupoudrage** des deniers publics pour **s'axer sur nos pôles d'excellence** que sont :

- Le développement des activités de « Pleine nature »,
- Le « Thermalisme »,
- Le « Tourisme itinérant et grandes randonnées »,
- Les « Stations de montagne » et
- L'« Énotourisme et la gastronomie ».

L'Assemblée Plénière va permettre le **déblocage d'un dispositif transitoire de 1 million d'euros en faveur de l'hôtellerie indépendante** installée dans les départements de l'ancienne Région Rhône-Alpes.

La qualité de l'hébergement touristique tient un rôle central dans le déclenchement des séjours. **Soutenir les investissements permettant aux établissements de gagner en qualité et de s'adapter à l'évolution des attentes des clientèles, constitue donc un enjeu majeur pour la Région.**

L'hôtellerie est depuis plusieurs années confrontée à de multiples difficultés (mises aux normes, retard d'investissement, problématiques d'emploi, accès au financement, etc.) et à de profonds bouleversements. Ce contexte fragilise l'activité et la pérennité d'un certain nombre d'établissements, notamment en montagne.

Si l'ancienne Région Auvergne bénéficiait d'un dispositif d'aide dédiée à l'hôtellerie toujours en vigueur et inscrit dans le cadre du schéma de développement touristique, la Région Rhône-Alpes ne disposait plus, depuis 2008, du même type d'aide à l'hôtellerie.

Le dispositif exceptionnel mis en place servira concrètement à subventionner par exemple des travaux de gros-œuvre pour la construction d'une chambre ou d'une pièce supplémentaire. Ils pourront également, par exemple, permettre l'installation d'une hotte de cuisine, l'isolation phonique et thermique, des aménagements paysagers, des ascenseurs... L'objectif est ainsi de coller aux plus près des besoins des hôteliers

indépendants pour qu'ils parviennent à investir pour satisfaire une clientèle toujours plus exigeante.

En cohérence avec l'aide à l'hôtellerie indépendante existante en Auvergne, et selon des modalités d'intervention adaptées, la subvention exceptionnelle est proposée pour les projets situés en Rhône-Alpes, jusqu'à l'approbation de la nouvelle stratégie régionale de développement touristique. Cette dernière prévoira un dispositif global en faveur de l'hébergement touristique à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2017.

« La Région est attentive au développement de l'hôtellerie indépendante, détentrice d'une partie de l'âme de ce qu'est le tourisme dans notre Région » (Laurent WAUQUIEZ.)

II – LUTTER CONTRE LA DÉSERTEMENT MÉDICALE : UNE PRIORITÉ DE LA RÉGION

Doublement de l'aide aux maisons de santé

La Région se donne enfin les moyens de lutter contre la désertification médicale, sujet majeur pour ses habitants et l'avenir de nos territoires. Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement touchée puisque plus d'un médecin sur cinq y est âgé de plus de 60 ans et de nombreux territoires font face à une pénurie importante en matière d'accès aux soins :

- l'Auvergne était par exemple la 16^e Région en nombre de généralistes par habitant, chiffre en baisse constante depuis des années.
- Si la moyenne régionale est proche de la moyenne nationale (106 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants), **de fortes disparités existent sur le territoire : pour 100 000 habitants, l'Ain compte par exemple seulement 77 médecins quand la Savoie elle en compte 131, soit près du double.**
- Dans l'Ardèche, la Drôme, l'Allier et la Haute-Loire, **un médecin sur deux a plus de 55 ans.**

Un dispositif existait déjà en Rhône-Alpes mais ne finançait que l'installation de 6 médecins généralistes par an, loin très loin des besoins urgents de notre Région.

La logique d'action proposée est d'améliorer autant que possible l'accès de tous les habitants de la Région aux portes du système de santé, en favorisant l'implantation de Maisons et de Centres de santé.

Pour cela, des aides à l'investissement (**200 K€ par projet contre 100 K€ auparavant**) viendront accélérer l'émergence de ces projets locaux.

Par ailleurs, des bourses aux stagiaires de médecine générale pourront permettre à ces derniers de mieux connaître l'exercice regroupé de la médecine en zone rurale et favoriser des installations futures. L'objectif de **125 bourses sera atteint en 2017**, tandis que le montant de ces bourses augmentera significativement (de 400€ en 2015 à 600€ désormais). Les tuteurs de stage seront également formés et la Région demandera l'augmentation des numéros clausus lors d'une délibération cadre à la fin de l'année.

Enfin, pour ce qui concerne les autres investissements en matière de santé (hôpitaux de proximité, matériel médical, etc.), la politique régionale prévoit que ces projets pourront être financés par la Région via les contrats Ambition région, si les acteurs locaux élaborant ces contrats les retiennent comme prioritaires localement.

Maisons de santé pluriprofessionnelles financées par la Région en 2016 :

- **Panissières (42) : 200 000 €**
- **Gaillard (74) : 200 000 €**
- **St Germain Lespinasse (42) : 200 000 €**
- **Tignieu Jamezieu (38) : 200 000 €**
- **Bourg-Saint-Maurice (73) : 200 000 €**
- **Colombier-Saugnieu (69) : 73 800 €**
- **Ytrac (15) : 200 000 €**

Maisons de santé pluriprofessionnelles en cours d’instruction ou à venir :

- Satillieu (07)
- Buis-les-Baronnies (07)
- St Paul-Trois Châteaux (26)
- Die (26)
- St Marcellin (26)
- Beaurepaire (38)
- La Chapelle-en-Vercors (26)
- Pouilly-sous-Charlieu (42)
- Le Puy-en-Velay (43)
- Lyon (Etats-Unis, Mermoz) (69)
- Villeurbanne (Les Buers) (69)
- St Fons (69)
- St Priest (69)
- Cruseilles (74)

Centres de santé financés en 2016 :

- **Aubenas (07) : 200 000 €**
- **St Félicien (07) : 200 000 €**
- **Pierre Bénite (69) : 29 675 €**
- **Vaulx-en-Velin (69) : 50 000 €**
- **Le Chambon-Feugerolles (42) : 40 285 €**

Centres de santé en cours d’instruction ou à venir

- Aubenas (07)
- Saint Félicien (07)
- Grenoble (38)
- La Motte-d’Aveillans (38)
- Pierre-Bénite (69)
- Vaulx-en-Velin (69)

III – UNE GESTION EXEMPLAIRE

1) Charte éthique : retrouver le sens de l'exemplarité en Auvergne-Rhône-Alpes

Sept engagements pour bannir les abus

Si de nombreux engagements d'exemplarité pris pendant la campagne sont d'ores et déjà tenus par le nouvel exécutif, cette délibération permettra de partager cette exigence d'exemplarité avec l'ensemble des élus régionaux. C'est la demande faite par les électeurs qui en décembre dernier ont sanctionné les dérives de l'ancienne majorité et exprimé leur souhait de voir les élus retrouver la voie de l'exemplarité.

➤ Engagement n°1 : Réduction du train de vie des élus

Réduction de 10% des indemnités des élus par rapport au barème fixé par la loi ; baisse de 10% du nombre de collaborateurs de cabinet par rapport au nombre maximal autorisé par la loi, réduction des moyens alloués aux groupes politique ; Le nombre de Vice-présidents est également réduit.

➤ Engagement n°2 : Encadrement des déplacements des élus

Le parc automobile dédié aux élus de la Région est réduit et strictement réservé à l'exercice de leurs fonctions. La prise en charge des frais de taxis et de voyage des élus par la Région est limitée. Restriction des frais de déplacements, en utilisant autant que possible les nouveaux moyens de communication tels que la visioconférence.

➤ Engagement n°3 : Des élus à l'attitude exemplaire

Les conseillers régionaux s'engagent à conserver une attitude exemplaire dans le cadre de leurs fonctions. Ils respectent avec attention le règlement intérieur adopté par l'assemblée. Injures et provocations sont proscrites en séance, tout comme l'interpellation de conseiller régional à conseiller régional.

➤ Engagement n°4 : Des élus rémunérés en fonction de leur travail

En cas d'absences répétées, baisse des indemnités selon les modalités et le barème établis par le règlement intérieur.

➤ Engagement n°5 : Fin des recrutements de complaisance

Aucun recrutement d'une personne issue de la famille des élus régionaux n'est effectué au sein du Conseil régional comme dans les opérateurs de la Région, sauf délibération expresse et publique de l'assemblée.

➤ Engagement n°6 : Des subventions transparentes

Les élus veillent à ce que la Région contrôle avec rigueur et impartialité les organismes qu'elle finance. En cas de manquement à ses obligations d'un organisme ayant reçu des financements du Conseil régional, la Région engage tous les recours légaux nécessaires, suspend tout nouveau versement et réclame le remboursement immédiat des subventions attribuées.

➤ Engagement n°7 : Prévention des conflits d'intérêts

Pour toute délibération concernant une entreprise, une association ou un organisme public ou privé dans lequel ils seraient susceptibles d'avoir un intérêt quelconque, les conseillers régionaux s'engagent à ne pas prendre part au vote ni à l'instruction des dossiers concernés.

2) Engagement tenu sur les 75 millions d'euros d'économie de fonctionnement

Auvergne-Rhône-Alpes est la première région de France en économies de fonctionnement en 2016. Avec 75 millions d'euros en moins sur son budget de fonctionnement par rapport à 2015, elle se positionne devant les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire. C'est le premier plan d'économies de fonctionnement de l'histoire de la Région.

Promesse de bonne gestion tenue, puisque la décision modificative s'en tient aux éléments du budget primitif sans rajouter de nouvelles lignes d'ajustement. En nouveaux crédits de paiement, la décision budgétaire modificative soumise à délibération n'intègre que deux ouvertures de lignes de crédits relevant de la technique comptable : l'une porte sur les crédits liés au programme Feader, neutre en recettes et en dépenses. La seconde sur l'apurement du litige de la dette sur l'acquisition de rames de tram-train décidée sous l'ancienne majorité.

Exemples d'économies sur le train de vie de la Région sur la durée du mandat

	Economies réalisées sur le mandat en millions d'euros
Pas de téléphone portable ni de forfait de téléphonie pris en charge par la Collectivité pour les élus régionaux	1
Baisse du nombre de Vice-présidents à 15 au lieu des 29 que comptaient les Régions Auvergne et Rhône-Alpes	5,5
Baisse du nombre de Conseillers régionaux membres de la Commission permanente à 45 au lieu des 187 composant jusqu'alors les Commissions permanentes d'Auvergne et de Rhône-Alpes	4
Baisse des indemnités des conseillers régionaux et des membres du CESER	8,7
Baisse des moyens alloués aux groupes, à la fois en personnels et en dotation matérielle	3,6
Baisse des crédits affectés à la rémunération des collaborateurs de cabinet	0,92
Baisse du nombre d'emplois fonctionnels (hauts fonctionnaires territoriaux), qui passeront de 12 postes à 6, et réduction de leurs avantages accessoires	4

Suppression du remboursement des frais de taxi pour l'exécutif	1
Diminution d'un tiers du parc de véhicules	1

IV – ANNEXE - ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE PLEINERE DU 22 SEPTEMBRE 2016

- 10 h 05 : **PLAN EN FAVEUR DE LA RURALITÉ**
Rapport n° 846
- 10 h 40 : **INTERVENTION RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT DES BOURGS CENTRES ET DES PÔLES DE SERVICES**
Rapport n° 847
- 11 h 10 : **POLITIQUE SANTE : HARMONISATION DE L'ACTION REGIONALE EN FAVEUR DES MAISONS PLURIPROFESSIONNELLES DE SANTE ET DES CENTRES DE SANTE**
- 11 h 40 : **CHARTRE ÉTHIQUE : RETROUVER LE SENS DE L'EXEMPLARITÉ EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES**
Rapport n°849
- 12 h 20 : **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2016**
Rapport n° 850
- 12 h 55 : **APPROBATION DU PROJET DE STATUTS DU FUTUR COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME « AUVERGNE-RHÔNE-ALPES TOURISME »**
Rapport n° 851
- 15 h 00 : **DISPOSITIF TRANSITOIRE D'AIDE À L'HÔTELLERIE FAMILIALE ET/OU INDÉPENDANTE - RHÔNE-ALPES**
Rapport n° 852
- 15 h 30 : **PROJETS DE RECHERCHE : PARTICIPATION À LA DOTATION INITIALE DE FONDATION INSTITUT ANALGESIA**
Rapport n° 853
- 16 h 00 : **PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CHASSEURS**
Rapport n° 854
- 16 h 30 : **MODIFICATION DU MODE DE PARTENARIAT DE LA RÉGION AVEC LES AGENCES D'URBANISME D'Auvergne Rhône-Alpes**
Rapport n° 855
- 17 h 00 : **RÈGLEMENT DES SUBVENTIONS RÉGIONALES**
Rapport n° 856
- 17 h 30 : **FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PUBLICS : DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2017 DES LYCÉES PUBLICS DU TERRITOIRE AUVERGNAT ET DU TERRITOIRE RHÔNALPIN**
Rapport n° 857
- 18 h 00 : **VŒUX ET QUESTION DIVERSES**